

Formulaire de contrôle de compétences

Assistant·e en soins et santé communautaire ASSC CFC

Le « Guide pour le contrôle de compétences dans la pratique » fournit les informations nécessaires pour le bon déroulement de l'évaluation. Veuillez-vous y référer.

Lieu de formation à la pratique professionnelle / service

Apprenti·e

Classe

Nom prénom

Formateur·trice en entreprise ou référent·e de stage

Nom prénom

1. Définition de la compétence opérationnelle

Se référer au tableau pour le choix de la compétence opérationnelle à évaluer chaque semestre.
(Cf. document sur la page internet ESSC Partenaires ou dans le dossier de formation de l'apprenti·e)

Compétences opérationnelles évaluées par semestre

Veuillez compléter les semestres précédemment évalués en plus du semestre en cours.

Semestre 1

Compétence :

Semestre 2

Compétence :

Semestre 3

Compétence :

Semestre 4

Compétence :

Semestre 5

Compétence :

Semestre 6

Compétence :

Date de la communication des situations de soins (veille de l'évaluation)

Date du contrôle de compétence

Durée de

à

Date et signature du·de la formateur·trice
en entreprise ou référent·e de stage

Par sa signature, l'apprenti·e déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

Date et signature de l'apprenti·e

Note



2. Evaluation de la compétence opérationnelle

2.1 Partie pratique : Préparation et finalisation de la tâche

Seuls des points entiers et un **maximum de 3 points** peuvent être donnés

Points :

Critères d'évaluation	Evaluation
1. Se procure toutes les informations nécessaires pour la réalisation de la tâche.	5 critères d'évaluation respectés = 3 points
2. Prépare le matériel de manière complète.	3-4 critères d'évaluation respectés = 2 points
3. Installe la place de travail de façon ergonomique et appropriée à l'exécution de la tâche.	1-2 critères d'évaluation respectés = 1 point
4. Range la place de travail conformément aux directives de l'entreprise.	0 critère d'évaluation respecté = 0 point
5. Nettoie, le cas échéant, élimine le matériel conformément aux règles.	

2.2 Partie pratique : Exécution de la tâche (annexe grille d'évaluation)

Seuls des points entiers et un **maximum de 5 points** peuvent être donnés

Points :

Critères d'évaluation	Evaluation
<ul style="list-style-type: none">• Aptitudes• Attitudes• Aptitudes et attitudes des compétences opérationnelles transversales A1, A2, A3, A4, A5, E1 et E3.	Les aptitudes et attitudes sont largement acquises. Prestation excellente, de qualité constante. = 5 points
	Les aptitudes et attitudes sont bien acquises, des lacunes ou erreurs mineures sont constatées. = 4 points
	Les aptitudes et attitudes sont acquises à un niveau suffisant. Des lacunes et erreurs sont constatées. = 3 points
	Les aptitudes et attitudes ne sont pas acquises à un niveau suffisant. De nombreuses lacunes et erreurs sont constatées. = 2 points
	Les aptitudes et attitudes ne sont absolument pas acquises ou ne correspondent en aucune manière aux attentes. = 1 point
	L'exécution de la tâche ne répond pas du tout aux exigences de la situation. = 0 point



2.3 Partie écrite : Argumentation et réflexion sur l'évaluation de la tâche

Remarque : Le niveau de réflexion correspond au stade de formation.

L'évaluation du/de la formateur-trice doit tenir compte de la progression et de l'acquisition des compétences opérationnelles en se référant au programme de formation.

Seuls des points entiers et un **maximum de 6 points** peuvent être donnés

Points :

Critères d'évaluation	Evaluation
1. Argumente l'exécution de la tâche de manière professionnelle et complète.	6 critères d'évaluation respectés = 6 points
2. Mène une réflexion sur la manière dont la tâche a été exécutée.	5 critères d'évaluation respectés = 5 points
3. Mène une réflexion sur le résultat.	4 critères d'évaluation respectés = 4 points
4. Tire les conclusions adéquates.	3 critères d'évaluation respectés = 3 points
5. S'exprime dans un langage professionnel.	2 critères d'évaluation respectés = 2 points
6. Formule des explications adaptées au contexte et à la situation.	1 critère d'évaluation respecté = 1 point
	0 critère d'évaluation respecté = 0 point

2.4 Calcul de la note du contrôle de compétence : partie pratique et écrite

	Points		Total
Préparation et finalisation de la tâche	<input type="text"/>	Pondération simple	<input type="text"/>
Exécution de la tâche	<input type="text"/>	Pondération triple	<input type="text"/>
Argumentation et réflexion sur l'exécution de la tâche	<input type="text"/>	Pondération double	<input type="text"/>
Total des points	<input type="text"/>	Total des points suite à la pondération	<input type="text"/>
Note			<input type="text"/>

Echelle de note / maximum de points : 30

29 - 30	points	=	note	6
26 - 28	points	=	note	5.5
23 - 25	points	=	note	5
20 - 22	points	=	note	4.5
17 - 19	points	=	note	4
14 - 16	points	=	note	3.5
11 - 13	points	=	note	3
8 - 10	points	=	note	2.5
5 - 7	points	=	note	2
2 - 4	points	=	note	1.5
0 - 1	point	=	note	1



3. Objectifs pour la suite de la formation

Objectifs	Mesures de soutien



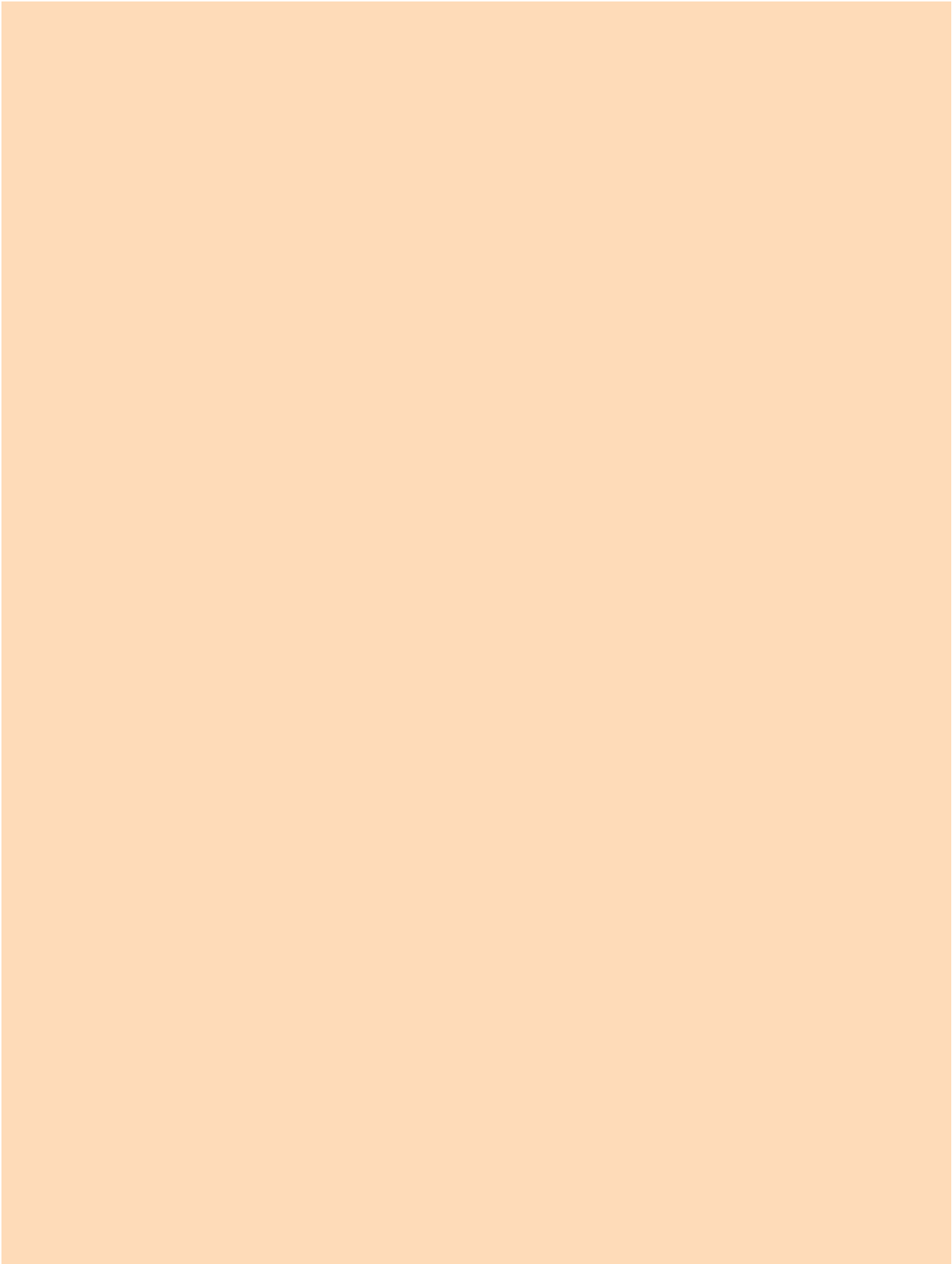
4. **Partie écrite : Argumentation et réflexion sur l'exécution de la tâche**

Le temps mis à disposition est d'une heure au maximum.

Questions

1. Pourquoi ai-je exécuté la tâche de cette manière ?
2. Quel est le résultat (aspects positifs / négatifs) ?
3. Quelles conclusions dois-je en tirer ?
4. Quelles améliorations puis-je proposer ?

(suite au verso)



N° de version	Elaboration / modification	Date de validation	Date de modification	Classement
1	VFP	06.05.2025		GED / Partenaires